

l'augmentation de la circulation sur les routes dont nous parlions plus haut.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie

Lundi 12 décembre, à 8 h. du soir

1° DU SILICATE DE POTASSE. — 2° DE L'ÉTAIN.

1° Du silicate de potasse : sa préparation. — Silicatisation par le procédé Kuhlmann. — Avantages que présente ce procédé dans les bâtisses, dans les peintures murales et sur verre, dans la fabrication de papiers peints, dans l'impression typographique et dans celle des étoffes, dans la dorure, l'argenterie, etc.

2° De l'étain. — États sous lesquels il se présente dans la nature ; son extraction et ses diverses espèces commerciales. — Historique de l'étain.

Cours public de Physique

Mercredi 14 décembre, à 8 h. du soir

1° Du courant musculaire : courant propre de la grenouille, courant musculaire produit par la contraction du bras.

2° Electricité des végétaux : électricité pendant la germination ; courant électrique des végétaux.

3° Effets physiologiques du courant sur les animaux morts ; conditions et lois de la contraction ; influence de la continuité du courant ; alternatives voltaïques ; influence du sens du courant ; contraction lors de la rupture du courant.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 29 novembre au 5 décembre 1864 inclus.

NAISSANCES.

21 garçons et 31 filles.

MARIAGES.

Du 30 novembre. — Entre Henri Becourt, modéleur, et Joséphine-Cathérine Meeschardt, couturière en robes.

Du 5 décembre. — Entre Adrien Decipette, tisserand, et Amélie Thienpondt, rattacheuse. — Emile Saie, tisserand, et Ursule Baert, tisserande. — Auguste Degroote, tourneur en fer, et Philomène-Pauline Vanderstraete, tisserande.

DÉCÈS.

Du 29 novembre. — Alexandre Bleusé, 45 ans, tisserand, veuf de Pauline Scherperel, à l'hôpital.

Du 30. — Louis-Joseph Lorthioir, 50 ans, fleur, veuf de Louise-Joseph Lepers, à l'hôpital.

Du 1^{er} décembre. — Silvie-Fideline Scrépel, 28 ans, épouse de Louis-François Bossu, rue du Galon-d'Eau.

Du 2. — Gustave-Emile Dengremont, 25 ans, sans profession, célibataire, rue du Moulin de Roubaix.

Du 3. — Louis-Joseph Cabaye, 28 ans, bobineur, célibataire, rue Pélat.

Du 5. — Alfred-Aimé-Joseph Lerouge, 20 ans, professeur de musique, célibataire, rue du Vieil-Abreuvoir.

Plus il est décédé 10 garçons et 2 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture le 7 le 8 hausse baisse
3 % ancien. 66.15 66.05 » » 5
4 1/2 au compt. 94.00 94.00 » » »

On écrit d'Alexandrie (Egypte), à la date du 28 novembre, au *Nouveliste de Rouen* :

« Monsieur le rédacteur, la hausse que je prévoyais dans ma dernière lettre n'a pas manqué de faire son apparition et notre marché aux cotons a dû suivre l'impulsion qui lui a été donnée par celui de Liverpool. Le mouvement a été encouragé aussi par l'avis de la réélection de Lincoln à la présidence et sous l'influence de ces deux causes nous avons vu nos prix monter jusqu'à 47 1/4 — 3/4 pour cotons de machine et 45 1/2 — 3/4 pour marchandises à la main. C'est le 25 que ces cours ont été pratiqués ; mais au marché du 26, une baisse s'est produite, de 1 tallari environ, à la réception du télégramme qui nous annonçait que Liverpool avait rétrogradé de 1/2 penny. Plusieurs personnes pensent ici qu'on est monté un peu vite et qu'une réaction en baisse pourrait bien succéder au mouvement d'excitation que nous venons de traverser.

» Recevez, etc. » G. COUILLARD. »

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances : Paris, 7 décembre.

La diplomatie s'est beaucoup préoccupée de la présence du prince de Metternich à Compiegne et de ses conversations avec l'Empereur. On affirme qu'il s'agissait non de la Vénétie, mais de la reconnaissance du royaume d'Italie que désire vivement l'Empereur.

La Cour reviendra lundi prochain de Compiegne, pour venir s'installer au palais des Tuileries.

Les ministres se réuniront dimanche prochain, pour la dernière fois, en conseil au château de Compiegne, sous la présidence de l'Empereur.

On dit que le code rural, qui devait être porté au Corps Législatif dans le cours de la prochaine session devra être encore ajourné, des enquêtes judiciaires et administratives n'étant pas terminées.

Le cardinal archevêque de Rouen, dans une lettre qu'il vient d'écrire à quelques-uns de ses amis, dément formellement le récit fait par l'*Indépendance belge* de sa visite à Compiegne et des prétendues conversations qu'il aurait eues avec S. M. au sujet de la convention du 15 septembre.

La *Correspondance de Rome* publie une lettre du cardinal de Bonnechose qui remercie ce journal du démenti donné par lui au *Mémorial diplomatique*. Le cardinal dit que sa pensée est tout entière dans son discours de Rouen, et qu'il ne parle pas en particulier autrement qu'en public.

M. Marie est atteint d'un commencement de paralysie. On craint qu'il ne puisse reprendre son siège au Corps Législatif. Dans ce cas, il y aurait lieu à une prochaine convocation des collèges électoraux des Bouches-du-Rhône.

On parle de la suspension de travaux de plusieurs corps d'état à Paris. Il s'agit, comme pour les ouvriers en métaux et en ébénisterie d'une réduction des heures du travail. On espère arriver à une transaction, mais il n'est pas moins vrai, qu'à l'époque où nous sommes de l'année, ces débats exercent une influence regrettable sur le commerce et l'industrie.

Le scandale ne réussit pas toujours à ses auteurs. M. Michelet comptait que sa *Bible de l'humanité* succéderait au livre de M. Renan, et que le public se jetterait avidement sur cette nouvelle éducation. Mais le public en a assez de ces lectures qui sont presque aussi ennuyeuses que malsaines, et il s'est considérablement refroidi. Bref, la *Bible de l'humanité* fait fiasco.

La question des banques, qui a fait tant de bruit jadis, va revenir de nouveau à l'ordre du jour à l'occasion d'une brochure qui paraît aujourd'hui et qui est dû à la plume d'une des plus hautes notabilités financières du temps. La brochure se prononce naturellement en faveur de la liberté des banques.

L'état de M. Mocquart est toujours très grave ; cependant le mieux qui s'était manifesté samedi s'est maintenu dimanche et hier.

Le capitaine Mocquart, fils du chef du cabinet de l'Empereur, est revenu du sud de l'Algérie où il prenait part aux opérations contre les tribus insurgées.

La double élection à l'Académie française aura lieu à la fin de ce mois. MM. Camille Doucet et Jules Janin ont toute chance de l'emporter sur leurs compétiteurs.

Mgr Lyonnet, évêque de Valence, est promu à l'évêché d'Albi. Il est à remarquer que le vénérable prélat est l'auteur du récent mandement sur Pie VI et le directoire qui a été si vivement critiqué par la presse démocratique.

Le Conseil de guerre français à Rome a commencé le procès de six brigands prévenus d'avoir assassiné des gendarmes français.

Un journal dément expressément le bruit du cours forcé des billets de la banque de Turin ; on espère, au moyen des expédients pratiqués par M. Sella, conjurer d'ici à plusieurs mois, toute crise financière.

On écrit de Londres, 7 décembre :

La police prétend être sur les traces des hardis malfaiteurs qui ont volé M. Barus et fils, changeurs. La somme volée est, dit-on, d'environ 20,000 livres sterling. 5,000 livres étaient en monnaie or et argent. Plusieurs vols importants ayant été commis dernièrement, on suppose que celui-ci l'a été par la même bande.

Le procureur général près la Cour impériale d'Aix s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de cette Cour, qui a acquitté le *Courrier de l'Algérie*.

On sait que M. Léon Lacordaire, frère du célèbre prédicateur, avait intenté un procès à M. l'abbé Perreye à l'effet de se faire rendre par ce dernier des manuscrits inédits de son frère ; il demandait, de plus, 100,000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal civil de la Seine (première chambre) n'a fait droit à aucune des demandes de M. Léon Lacordaire et l'a condamné aux dépens.

M. Ulysse Pic, sequestre judiciaire du *Nain jaune*, fait connaître aujourd'hui que, par suite du litige survenu entre le gérant et la société du journal, le numéro qui devait paraître vendredi 2 décembre, a dû être ajourné.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

— Le principal événement annoncé par la dernière maille est l'arrivée du roi de Cambodge, qui est venu rendre visite au gouverneur, et donner par cette démarche officielle une sanction définitive au protectorat que la France exerce sur ce royaume.

Le costume du roi est très singulier : il a les pieds nus et les jambes découvertes ; une pièce d'étoffe, richement brodée d'or, entoure sa ceinture et descend jusqu'au-dessus du genou. Une casquette en drap d'or et une jaquette en brocard complètent cette toilette.

Les invitations chez l'amiral ont été très recherchées pour voir de plus près ce spécimen de souverain oriental. Les notables annamites ont été processionnellement lui offrir leurs vœux et des cadeaux présentés par une jeune fille indigène.

— On écrit de Saigon, le 9 octobre :

Trois enfants annamites choisis parmi les mouses de la campagne indigène du *Duperré* ont été embarqués par ordre du gouverneur sur le *Japon* (qui se rend en France). Ils auront pour mission, jusqu'à Bourbon, de servir d'interprètes aux dépouillés dont la punition était aggravée encore par l'impossibilité de se faire comprendre à bord. L'amiral a voulu en même temps récompenser le zèle et la bonne volonté des trois meilleurs sujets de la compagnie, et créer ainsi un stimulant puissant, capable d'encourager les autres.

Tous voulaient partir, et l'on a dû consoler ceux qui restaient en leur promettant qu'on les enverrait par une autre occasion. L'enthousiasme alors a été à son comble ; les pleurs se sont séchés et tous ont promis de mériter par une sagesse exemplaire la faveur d'aller comme leurs petits camarades voir la France. Ces jeunes imaginations, surexcitées par les récits qui courent de village en village depuis le retour de Phan-tan-gian, ne voient rien au-delà d'un voyage qui leur permettra de voir par eux-mêmes tout ce que l'on raconte sur le *grand pays*. C'est ainsi qu'ils désignent la France dans leur langage naïf. A leur arrivée, l'autorité maritime leur laissera, sans doute, le temps d'admirer ce qu'ils sont si désireux de voir ; ils seront ensuite renvoyés à Saigon par la voie de Suez.

— M. James Jones, d'Amoy, donne les détails suivants sur un crucifiement auquel il a assisté en Chine.

La croix avait la forme latine et était fixée sur une forte planche. Le patient fut cloué à la croix ; de grosses chaînes de fer liaient ses pieds, des cordes forçaient ses bras à rester étendus dans la même position.

Il avait sur la poitrine un morceau de bois sur lequel était inscrits son nom et son crime. Sur une autre pièce de bois attachée à son bras droit était écrite la sentence, à savoir : qu'il resterait sur la croix nuit et jour, jusqu'à ce que la mort s'en suivit ; enfin, sur le bras de gauche, le nom du juge avec ses titres et ses qualités.

On cloua le criminel dans l'intérieur de la prison, devant le magistrat, puis on le porta dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

On le laissa là pendant tout le jour, et on le porta la nuit dans la prison, de peur que ses amis ne le détachassent ; et le lendemain, c'était un mercredi, on le replaça au carrefour.

M. Jones causa avec lui ; il se plaignait de la soif ; mais on refusa toute nourriture et toute boisson. Le samedi il vivait encore. Enfin des Européens intervinrent, et le *Toutai* donna des ordres pour qu'on le fit mourir immédiatement.

On lui fit boire du vinaigre dans l'espoir que cela terminerait tout.

Il n'en fut rien.

Deux soldats lui couvrirent alors les bras et les jambes et l'étrangèrent.

— On lit dans le *Courrier du Gers* :

Un déplorable malheur est arrivé ces jours derniers à la grande usine de Plaisance.

Mme Justin Larré, femme du minotier, s'étant trop approchée de l'arbre moteur du criblage et de la bluterie, fut prise par sa crinoline. Son mari, qui se trouvait près d'elle, la saisit violemment par le bras et tenta de la sauver en la tirant à lui ; mais il fut aussitôt, et fort heureusement pour lui, renversé et lancé à une assez grande distance.

On manœuvra avec toute la célérité possible le cri du vanage, et l'on ferma le coursier ; mais la malheureuse Mme Larré, emportée par une turbine de la force de dix chevaux et faisant quatre-vingts tours à la minute, fut en un instant horriblement mutilée. Tous les secours de l'art lui furent en vain prodigués ; elle ne reprit connaissance, au bout de plusieurs heures, que pour expirer dans les bras de son mari et de ses enfants.

Mme Larré était une digne femme et une excellente mère ; elle laisse cinq enfants fort jeunes.

Un violent incendie a mis, avant-hier soir, en émoi les habitants de la rue Saint-Hippolyte. Le feu a pris dans le fournil du sieur Montès, boulanger, établi au numéro 151 de cette rue, et s'est développé avec une rapidité telle qu'il avait envahi tout le rez-de-chaussée avant que le sieur Montès, couché à l'entresol avec sa famille, s'en fut aperçu. Ils ont été obligés de descendre par la fenêtre de leur logement au moyen d'échelles que les voisins ont apportées. L'alarme se répandit promptement ; les secours arrivèrent de toutes parts, et les habitants du quartier, des détachements de gendarmes, de gardes de Paris et de zouaves, formèrent quatre chaînes qui alimentèrent sans relâche les pompes que servaient les sapeurs-pompiers des postes de la Banque, du Palais-Royal, des finances et de la Mairie.

Le danger était d'autant plus grand que la maison incendiée fait partie des bâtiments de l'hôtel du Louvre ; mais la bonne direction des secours et les efforts énergiques des travailleurs ont permis de concentrer le feu dans son foyer. Le rez-de-chaussée et l'entresol ont été complètement brûlés ; on est parvenu à préserver les caves, mais les marchandises qu'elles contenaient sont en grande partie détériorées par l'eau. Les pertes seraient considérables. Ce n'est que vers une heure et demie du matin que le feu a été complètement éteint. On a retiré des débris fumants une somme d'environ 3,000 francs en or et en argent monnayé et des bijoux pour un peu près la même somme. Personne n'a été blessé.

Le prince Napoléon, accompagné des officiers de sa maison, s'était rendu sur les lieux du sinistre, où il est resté jusqu'à la cessation du danger.

Dernièrement, une pauvre femme fut obligée de faire un voyage assez long pour aller recueillir un petit héritage que lui laissait un vieux parent. Sa joie était grande, et pourtant elle n'osait pas partir ; son enfant était malade, et comme elle était veuve, elle n'avait personne pour veiller en son absence sur le pauvre petit. Comment faire ? Des voisins s'offrirent généreusement pour prendre soin de lui. La mère hésita d'abord, mais enfin, comprenant qu'avec l'argent qu'elle allait chercher elle pourrait donner des soins plus efficaces à son enfant, elle consentit à se mettre en route après avoir bien embrassé son fils, et elle partit.

Pendant quelques jours, l'état de l'enfant ne sembla pas s'aggraver. Mais bientôt le mal empira, fit de rapides progrès, et une des bonnes voisines qui soignaient le petit être le déposa, en pleurant, sur son berceau qu'elles ornèrent de fleurs blanches. La mère devint arriver le lendemain ! Comment lui annoncer la fatale nouvelle ? Quel allait être son désespoir ? Il fut grand, en effet, lorsqu'elle arriva sur le seuil de sa porte, elle ne vit que des visages mornes et baignés de larmes.

— Mon enfant ! demanda-t-elle avec terreur.

On lui montra, sans parler la petite couche funèbre, dont les rideaux étaient fermés et près de laquelle il brûlait un cierge !

La mère poussa un cri, un cri terrible, et s'élança vers le berceau ; mais on la retint. Jusqu'au soir, elle ne fit que pleurer, puis elle s'assoupit... Les voisins se retirèrent doucement, croyant que brisée par la douleur et la fatigue du voyage, elle s'était endormie.

Il n'en était rien.

Lorsqu'elle se vit seule, elle se leva, marcha vers le berceau, avança la main pour tirer les petits rideaux... Mais elle hésita... elle redouta de se trouver en face de la trépassée réalité... Sa main écarta les rideaux, et elle vit... son fils qui sortait et lui tend une fleur. Il lui semble qu'elle fait un rêve... elle croit être folle... Mais non, elle ne doute plus de son bonheur, lorsque son fils lui dit :

— Oh ! que tu es gardé de revenir ; tiens, mère, voici une fleur.

On juge de la joie de la pauvre femme ; elle rit, pleura, embrassa son enfant, puis l'embrassa encore... Et le lendemain, quand revinrent les voisines, elles la trouvèrent tenant son fils sur ses genoux.

L'enfant avait dormi d'un sommeil léthargique. Mais la mère dit et soutient que Dieu a fait un miracle.

Un déplorable malheur est arrivé dernièrement au théâtre de Presbourg.

Plusieurs artistes de Vienne devant figurer dans la représentation du soir, la porte du théâtre avait été de bonne heure assiégée par une foule considérable. On dut ouvrir avant l'heure indiquée, et, quelques minutes après, la cohue s'entassait pile-mêle aux galeries supérieures.

Une obscurité profonde régnait dans la salle ; cette circonstance causa un malheur. Une jeune fille, prenant la balustrade pour un banc, l'enjamba et fut précipitée dans le parterre. Les blessures qu'elle s'est faites sont si graves qu'on désespère de la sauver.

Le *Bell's-Life* annonce que M. Jackson, propriétaire à Fairfield, et l'un des principaux turfistes de l'Angleterre, a acheté le fameux cheval *Blair-Athol* au prix de 7,500 livres sterling (227,500 fr.).

On trouvera peut-être que c'est payer cher un cheval de course.

Ce prix n'a rien d'exagéré, si on se reporte aux sommes fabuleuses que les anciens ont payées pour certains chevaux.

Le fameux *Bucephale*, ce cheval favori d'Alexandre-le-Grand, fut payé 13 talents par Philippe de Macédoine.

Le talent valait 5,600 francs : *Bucephale* avait donc coûté 72,800 francs. Mais il faut tenir compte de la valeur de l'argent et de la dépréciation que les métaux précieux ont subie. L'or et l'argent valent aujourd'hui quatorze fois moins qu'ils ne valaient en Macédoine 500 ans avant Jésus-Christ.

Le prix de *Bucephale* équivaut donc à 1 million 19,200 francs de notre monnaie au cours actuel. Cela fait environ cinq fois le prix de *Blair-Athol* et *Blair-Athol* peut devenir un excellent placement.

— On lit dans le *Monde judiciaire* :

Il y a quelque temps, M. B..., un de mes confrères du barreau parisien, plaide devant un tribunal du ressort de la cour de Paris. L'honorable avocat exprimait sa conviction avec des gestes véhéments, et frappait avec force sa poitrine, comme pour en faire résonner un écho dans le cœur des juges. Il plaidait ainsi avec tant d'ardeur que sa robe en prit feu. Cette robe n'était pourtant pas d'amadou et son cœur n'était pas de pierre.

L'explication de ce phénomène étrange est fort simple. Notre confrère est fumeur, et dans sa poche de côté il avait oublié des allumettes chimiques. Grand émoi à l'audience ; heureusement, l'incendie fut facilement éteint.

Au sortir de l'audience, M. B... rencontra M. le président, qui le complimenta sur la plaidoirie, et ajouta d'un ton charmant : « Je n'aurais pourtant pas été mécontent de voir brûler à ma barre un avocat... à cause de la bizarrerie du fait. »

On dit que, depuis lors, M. B... s'est fait assurer par la compagnie du *Phénix*.

— On annonce l'arrivée à Paris de nain Tom-Pouce et de la naine, sa femme. Ils a quelques années, la présence dans la capitale de ce petit bout d'homme y avait fait fanaisme. Un provincial, trop tard arrivé, ne pouvait se consoler de ne pas avoir vu le lion du jour. Un plaisant imagina de lui jouer un tour : — Tom-Pouce, lui dit-il, a cessé d'être visible pour le public ; mais il n'est pas encore parti ; seulement il ne se montre qu'à quelques instants. Allez de ma part à telle heure, telle rue, tel numéro ; montez sans parler au concierge ; arrêtez-vous au deuxième étage ; sonnez trois coups distincts à la porte à gauche ; le célèbre nain viendra lui-même vous ouvrir.

L'adresse indiquée était celle de Lablache, que l'on mit au fait de la plaisanterie. On sait quelles étaient la taille et la corpulence de ce colosse des chanteurs. Le provincial suivit scrupuleusement les instructions. A l'heure dite, il sonnait à la porte. Lablache vint lui ouvrir.

— Monsieur Tom-Pouce ? demanda timidement le curieux.

— C'est moi ! répond de sa voix cavernueuse le formidable basso ; que me voulez-vous ?

— Pardon ! répond le provincial, trouble, effrayé ; je croyais... on m'avait dit... — Que j'étais un nain... En public, c'est vrai ; mais chez moi je me mets à mon aise.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

Hospice et Hôpital Civils DE ROUBAIX

FOURNITURES

NECESSAIRES

PENDANT L'ANNÉE 1865.

AVIS. — La commission administrative des Hospices de Roubaix, fait savoir que le Lundi 19 Décembre 1864, à neuf heures très précises du matin, elle procédera dans une des Salles de l'Hôtel-de-Ville, aux conditions dont elle donnera alors connaissance au public et dont il peut dès aujourd'hui prendre connaissance au Secrétariat, rue Neuve, 44, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, des Fournitures d'Aliments et autres Objets nécessaires auxdits établissements pendant l'année 1865 et dont le détail suit :

1 - 3000	kil. pain, dit demi-avot.
2 - 2800	» pain de fleur, dit pain français.
3 - 17300	» viande (bœuf veau et mouton).
4 - 1350	» Beurres frais.
5 - 20220	» Litres lait doux.
6 - 660	» Tonneaux lait battu (le tonneau de 74 litres.)
7 - 28400	» Œufs.
8 - 29000	» kil. pommes de terres.
9 - 10	» hectolitres haricots.
10 - 936	» fromages de Maroilles, 1 ^{re} qual. poids de 500 gr.
11 - 1400	» kil. sel blanc.
12 - 300	» litres vinaigre de bière.
13 - 200	» kil prunes d'Entes.
14 - 720	» sucre blanc.
15 - 210	» sucre vergeois.
16 - 80	» sucre candi.
17 - 140	» litres huile d'œillette, bon goût.
18 - 1200	» kil. riz.
19 - 1200	» mètres toile pour draps de lit.
20 - 1300	m. blanche pour chemises.
21 - 600	» bleu.
22 - 130	» à carreaux.
23 - 400	» blonde.
24 - 400	» grise pour paillasses.
25 - 225	» pour tabliers de sours.
26 - 100	» grise pour doublure.
27 - 100	» cotonnade pour tabliers.
28 - 100	» calicot blanc.
29 - 500	» molleton bleu foncé.
30 - 200	» gris.
31 - 200	» drap bleu de troupe.
32 - 100	» beige.
33 - 200	» lustrine noire.
34 - 200	» mérinos noir.
35 - 250	» menchoirs de col indienne.
36 - 250	» de poche.
37 - 100	» printanière.
38 - 60	» cravates.
39 - 60	» casquettes.
40 - 100	» capots de laine.
41 - 50	» mètres coutil bleu fil.
42 - 300	» calicot pour suaires.
43 - 15	» brillant.
44 - 6	douzaines bandes de bonnets.
45 - 300	» bonnets de coton pour hommes.
46 - 15	» kil. laine bleue.
47 - 15	» gris-bleuté.
48 - 85	» hectolitres braises.
49 - 1500	» kil. paille d'avoine.
50 - 800	» zostère.
51 - 30	» mètres toile d'emballage.
52 - 175	» cercueils.
53 - 100	» kil. chandelles mouillées.
54 -	» Epiceries.

Les soumissions devront être faites sur papier timbré et remises au Secrétariat, rue Neuve, 44, au moins un quart d'heure avant l'adjudication, passé ce délai, elles seraient refusées.

LE MAIRE, ERNOULT-BAYART.

5008

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.